



Ville de ROUSSET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROUSSET
DU 7 JUIN 2023 A 18H00

LISTE DES DELIBERATIONS

N° 7/2023 : Approbation du Compte de Gestion 2022

N° 8/2023 : Approbation du Compte Administratif 2022

N° 9/2023 : Affectation des résultats 2022

N° 10/2023 : Aides diverses

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 7 juin 2023 à 18 heures

COMPTE-RENDU

L'An deux mille vingt-trois, le sept juin à 18 heures
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mr Jean-Louis CANAL Président ;

Date de la convocation : 22 mai 2023

Présents : MM. Canal, Arrighi, Canal, Coutagne, Diana, Eymard, Espoto, Flageat, Gaisnon,
Lombard, Lerda et Pignon.

Absents/Excusés: M. Aubert, Gonzales, Lecoq, Ruols et Tardieu.

-Compte-rendu des décisions du Président

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022

- La Commission Administrative,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les chiffres du Compte Administratif concordent avec ceux du Compte de Gestion,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- CONSTATE :

- que le Compte de Gestion du C.C.A.S. dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022.

La commission administrative, délibérant sur le Compte Administratif 2022 exécuté et présenté par Monsieur le Président, ordonnateur,

- Considérant que le compte de gestion transmis par Madame le Receveur Municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Monsieur le Président étant sorti conformément à l'article L.2121-14 du CGCT et sous la présidence de Madame Martine LOMBARD, Vice-Présidente,

La Commission Administrative,

ADOpte A L'UNANIMITE, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du CCAS lequel approuve les résultats arrêtés comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Section de fonctionnement			
Total des dépenses	396 900,00€	319 668,82€	-
Total des recettes	355 854,51€	348 971,17€	
Excédent 2021 reporté	41 045,49€	41 045,49€	
Excédent de clôture 2022	-	+ 70 347,84€	
Section d'Investissement			
Total des dépenses	31 070.89€	443,59€	-
Total des recettes	30 000.00€	443,59€	
Excédent 2021 reporté	1 070.89€	1 070.89€	
Excédent de clôture 2022	-	+ 1 070.89€	

Excédent global de clôture 2022 : + 71 418,73€

-CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit des différents comptes budgétaires.

Objet : Affectation des résultats 2022.

Monsieur le Président propose aux membres de la commission, suite au vote du Compte Administratif 2022, et conformément à la réglementation attachée à l'instruction M14 sur la comptabilité du CCAS, d'affecter les résultats de l'exercice 2022.

Monsieur le Président propose donc, en fonction des éléments du budget, l'affectation suivante :

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2022: + 70 347,84€

- Affectation R 002 Excédent de Fonctionnement reporté 2023: + 70 347,84€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 7 juin 2023 à 18 heures
N° 7/2023

L'An deux mille vingt-trois, le sept juin à 18 heures
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mr Jean-Louis CANAL Président ;

Date de la convocation : 22 mai 2023

Présents : MM. Canal, Arrighi, Canal, Coutagne, Diana, Eymard, Espoto, Flageat, Gaisnon,
Lombard, Lerda et Pignon.
Absents/Excusés: M. Aubert, Gonzales, Lecoq, Ruols et Tardieu.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022

- La Commission Administrative,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les chiffres du Compte Administratif concordent avec ceux du Compte de Gestion,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- CONSTATE :

- que le Compte de Gestion du C.C.A.S. dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président



Jean-Louis CANAL



Ville de ROUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 7 juin 2023 à 18 heures
N° 8/2023

L'An deux mille vingt-trois, le sept juin à 18 heures
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mr Jean-Louis CANAL Président ;

Date de la convocation : 22 mai 2023

Présents : MM. Canal, Arrighi, Canal, Coutagne, Diana, Eymard, Espoto, Flageat, Gaisnon, Lombard,
Lerda et Pignon.

Absents/Excusés: M. Aubert, Gonzales, Lecoq, Ruols et Tardieu.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022.

La commission administrative, délibérant sur le Compte Administratif 2022 exécuté et présenté par Monsieur le Président, ordonnateur,
- Considérant que le compte de gestion transmis par Madame le Receveur Municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Monsieur le Président étant sorti conformément à l'article L.2121-14 du CGCT et sous la présidence de Madame Martine LOMBARD, Vice-Présidente,

La Commission Administrative,

ADOpte A L'UNANIMITE, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du CCAS lequel approuve les résultats arrêtés comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Section de fonctionnement			
Total des dépenses	396 900,00€	319 668,82€	-
Total des recettes	355 854,51€	348 971,17€	
Excédent 2021 reporté	41 045,49€	41 045,49€	
Excédent de clôture 2022	-	+ 70 347,84€	
Section d'Investissement			
Total des dépenses	31 070.89€	443,59€	-
Total des recettes	30 000.00€	443,59€	
Excédent 2021 reporté	1 070.89€	1 070.89€	
Excédent de clôture 2022	-	+ 1 070.89€	

Excédent global de clôture 2022 : + 71 418,73€

-CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit des différents comptes budgétaires.

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine Lombard', is written over the right side of the circular seal.

Martine LOMBARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 7 juin 2023 à 18 heures
N° 9/2023

L'An deux mille vingt-trois, le sept juin à 18 heures
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mr Jean-Louis CANAL Président ;

Date de la convocation : 22 mai 2023

Présents : MM. Canal, Arrighi, Canal, Coutagne, Diana, Eymard, Espoto, Flageat, Gaisnon,
Lombard, Lerda et Pignon.

Absents/Excusés: M. Aubert, Gonzales, Lecoq, Ruols et Tardieu.

Objet : Affectation des résultats 2022.

Monsieur le Président propose aux membres de la commission, suite au vote du Compte Administratif 2022, et conformément à la réglementation attachée à l'instruction M14 sur la comptabilité du CCAS, d'affecter les résultats de l'exercice 2022.

Monsieur le Président propose donc, en fonction des éléments du budget, l'affectation suivante :

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2022:	+ 70 347,84€
- Affectation R 002 Excédent de Fonctionnement reporté /2023:	+ 70 347,84€

Section d'Investissement :

Excédent d'exécution section investissement 2022:	+ 1 070,89€
- Affectation: R 001 Excédent d'Investissement reporté /2023 :	+ 1 070.89€

La Commission Administrative,

-Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
-Après en avoir délibéré conformément à la loi,
-Approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats pour l'exercice 2022, telle que présenté ci-dessus.

 Le Président

Jean-Louis CANAL

BORDEREAU D'ENVOI

CCAS de ROUSSET :

A

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

Actes transmis le : 13-06-2023

OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

N° : 7/2023

DATE :07-06-2023

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

N° : 8/2023

DATE :07-06-2023

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2022

N° : 9/2023

DATE :07-06-2023

OBJET: AIDES DIVERSES

N° : 10/2023

DATE :07-06-2023

SCUS-PREFECTURE
AIX-EN-PROVENCE
13 JUIN 2023
COURRIER ARRIVE

